

**OBJET : LINAS - MISSION LOCALE: RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE VITA'LIS ET DEMANDE D'ADHÉSION À LA MISSION LOCALE DES TROIS VALLÉES**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	19
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 16 juin 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 10 juin 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE

Délibération n° 2021-158

Monsieur Christian LARDIERE

a donné pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI

Monsieur Stéphane BAZILE

a donné pouvoir à Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Olivier THOMAS

Commune de Marcoussis

Monsieur Richard TRINQUIER

Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Monsieur Clovis CASSAN

Commune des Ulis

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET

Commune de Saint-Aubin

**Secrétaire de séance :** Lucie SELLEM

**OBJET : LINAS - MISSION LOCALE: RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE VITA'LIS ET DEMANDE D'ADHÉSION À LA MISSION LOCALE DES TROIS VALLÉES**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE .

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du travail et notamment les articles L.5314-1 à 4 définissant le rôle des Missions locales et les conditions d'exercice de leurs actions ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine désignant les Communautés d'agglomération comme pilote stratégique des contrats de ville ;

VU les contrats de ville des ex Communautés d'agglomération Europ'Essonne et du Plateau de Saclay signés respectivement les 17 avril et 3 juin 2015 ;

VU le pacte de cohésion sociale et territoriale 2019-2022 ;

VU la délibération cadre n°2019-495 sur le protocole d'engagement renforcés et réciproques de la politique de la ville ;

VU la délibération cadre n°2016-319 du Conseil communautaire du 29 juin 2016 sur « La politique de l'emploi et de l'insertion » de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

VU l'existence d'un droit à l'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie des jeunes mis en œuvre sur le territoire par les Missions locales et les Missions d'orientation et d'information ;

CONSIDERANT la demande de la commune de Linas de retirer son territoire du périmètre d'intervention de la Mission Locale Vita'lis ;

CONSIDERANT la demande de la commune de Linas d'adhérer son territoire du périmètre d'intervention de la Mission Locale des Trois Vallées ;

CONSIDERANT que le changement de périmètre devra être acté par décision de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et la Région Ile-de-France ;

CONSIDERANT que le financement des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes est assuré par l'Etat dans le cadre d'un conventionnement conclu avec les Missions locales ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et leur financement suppose l'adhésion à une Mission locale dans la mesure où les financements sont fléchés sur ces structures et ne peuvent être versés directement aux collectivités ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, ZAE, Recherche, Innovation, Emploi et Insertion » du 9 juin 2021 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. DEMANDE le retrait de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour le territoire de Linas du périmètre d'intervention de la Mission Locale Vita'lis, antenne locale située 1 rue de l'Aube - 91940 Les Ulis, au 31 décembre 2021 ;
2. DEMANDE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour le territoire de Linas à la

Délibération n° 2021-158

Mission Locale des Trois Vallées située 35 rue Édouard Danaux - 91220 Brétigny-sur-Orge, au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

3. DEMANDE à ce que la DIRECCTE procède à la modification du périmètre de la Mission Locale Vita'lis et prenne en compte l'adhésion de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour la commune de Linas à la Mission Locale des Trois Vallées ;
4. PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Mission Locale des Trois Vallées, à la Mission Locale Vita'lis et à la commune de Linas.

Fait et délibéré le mercredi 16 juin 2021

Extrait conforme à l'original

  
Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (18 VOIX)

18 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, Mme Sandrine GELOT, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Guillaume VALOIS

0 CONTRE :

0 ABST. :

Pas pris part au vote : M. Yann CAUCHETIER, M. Christian LARDIERE, M. Nicolas SAMSOEN, M. François Guy TRÉBULLE, M. Igor TRICKOVSKI

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210616 - 1mc135195 - DE-1-1  
Date AR Préfecture : 22 juin 2021

– Affichée / Publiée le : **22 JUIN 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)